

COMMUNE DE LE LYAUD

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune du LYAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph DÉAGE, Maire.

Etaient présents : DUBOULOZ Hubert, FILLON Murielle, MEYNET Jean-Yves, PERNIER Luce, VULLIEZ André, JACQUEMOT André, EHRY Jean-Marc, BEL Louis, NEPLAZ Véronique, CORBÉ-COUEDEL Corinne, HEBERT Florence, VALLET Stéphanie, JORDAN Nermine, BUFFET Josette, DEVILLE Marie-Jo.

Excusés : CORNIER Dominique, BON Émilie, TOURNIER-DANIEL Benjamin.

M. DUBOULOZ Hubert, a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : 05 mai 2023

Ouverture de séance : 20h00

Clôture de séance : 22h15

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 11 avril 2023

Le Procès-Verbal de la séance du 11 avril 2023 est approuvé à la majorité (4 abstentions).

Urbanisme : présentation des permis de construire accordés depuis la dernière séance du CM

Monsieur le Maire présente les permis de construire accordés depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

Rectification du Procès-verbal de mise à disposition des biens à Thonon Agglomération pour l'exercice de la compétence transférée Eau : autorisation du Maire à signer

Le transfert de la compétence de l'eau potable à Thonon Agglomération implique de plein droit la mise à disposition à la collectivité bénéficiaire, les biens meubles et immeubles pour l'exercice de cette compétence. Le Conseil Municipal, en date du 07 décembre 2020, avait autorisé Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition.

La trésorerie a rectifié l'état de l'actif ainsi que l'état des subventions, qui étaient erronés. La commune doit donc transmettre un nouveau procès-verbal des mises à disposition.

Après avoir pris connaissance des états de l'actif et des subventions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un nouveau procès-verbal de mise à disposition des biens à Thonon Agglomération.

Désignation d'un référent déontologique pour les élus locaux

Le Conseil Municipal prend acte de l'information suivante diffusée par l'Association des Maires 74 : « avec la loi 3DS, il est prévu que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Un décret et un arrêté ministériel du 06 décembre 2022 précisent les modalités de désignation obligatoire, par chaque collectivité locale d'un référent déontologue pour les élus avant le 1^{er} juin 2023.

Afin d'aider les collectivités à se conformer à cette obligation, l'ADM74 en concertation avec le CDG74, a pris l'attache de deux spécialistes des questions de déontologie, qui ont accepté d'assumer ce rôle de référent

pour les collectivités de Haute-Savoie intéressées (une seule personne devra être désignée et visée dans la délibération de la collectivité) ».

Après en avoir délibéré, à la majorité, le conseil municipal décide de désigner Monsieur David BAILLEUL en qualité de référent déontologue des élus jusqu'à la fin du mandat en cours, soit en 2026.

Constitution d'une commission communale pour le marché hebdomadaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de constituer une commission de travail pour la gestion du marché hebdomadaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner les membres suivants :

- Luce PERNIER
- Murielle FILLON
- Nermine JORDAN

Constitution d'une commission communale pour la création et le suivi du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

La commune est concernée par l'évolution réglementaire en matière d'obligation d'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde pour les communes dont le territoire est compris dans le champ d'application de certains risques.

La commune du Lyaud étant exposées à un risque sismique de niveau 3 et 4, Monsieur le Préfet, par courrier en date du 03 novembre 2022, demande à ce que la commune élabore le PCS dans un délai de 2 ans à compter de sa notification.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les membres ci-dessous pour constituer une commission de travail pour la création et le suivi du PCS :

- Hubert DUBOULOZ
- Murielle FILLON
- Jean-Yves MEYNET
- Luce PERNIER
- Corinne CORBE-COUEDEL

Création d'une Halle de marché – Avenant n° 6 – Lot n° 1 – Démolition, terrassement, VRD, gros-œuvre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications, à réaliser par les entreprises GIROD TP et BAYETTE s'avèrent nécessaires pour mener le projet à son terme :

- *GIROD TP : intervention spéciale, mise en place signalisation et sécurité, apport et repli du matériel*
- *BAYETTE : travaux complémentaires suivant modifications du projet*

Le montant de ces travaux s'élève à 6 975,36 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché du lot n° 1 à 249 819,61 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 6 proposé.

Création d'une Halle de marché – Avenant n° 1 – Lot n° 2 – Charpente, couverture, cuivrerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications, à réaliser par l'entreprise FAVRAT CONSTRUCTION BOIS s'avère nécessaire pour mener le projet à son terme :

- *Travaux supplémentaires des brise vues*

Le montant de ces travaux s'élève à 16 505,41 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché du lot n° 2 à 151 795,57 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 1 proposé.

Création d'une Halle de marché – Avenant n° 1 – Lot n° 3 - Electricité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications, à réaliser par l'entreprise STECH ELEC s'avère nécessaire pour mener le projet à son terme :

- *Travaux modificatifs d'électricité*

Le montant de ces travaux s'élève à 1 170,00 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché du lot n° 3 à 18 974,40 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 1 proposé.

Questions diverses

Chantier Cathelins / Moulin : Monsieur le Maire fait le point sur les travaux, qui ont pris du retard suite à des complications pour trouver un endroit stratégique pour enterrer la canalisation d'eau. Des solutions ont été trouvées et les travaux s'achèvent.

Marquages au sol : suite aux enrobés réalisés sur la « Route des Voigères », « Route des Cruets » et « Route des Bois », les marquages au sol et les passages piétons seront effectués prochainement.

A la demande de Madame VALLET, un passage piéton pour la traversée « Route des Voigères » / « Chemin des Rierets » sera réalisé prochainement.

Armoire à livres : l'armoire à livre a été installée sur le parvis de la Mairie.

Monument aux Morts : les travaux de rénovation du Monument aux Morts sont terminés.

Pont « Route des Blaves » : dans le cadre de travaux de renouvellement d'adduction d'eau potable des Blaves réalisés par Thonon Agglomération, la communauté d'agglomération a réalisé un pont provisoire au-dessus du Pamphiot. Cet ouvrage sera finalement installé de manière définitive. Des mesures de sécurité vont être mises en place par Thonon Agglomération (garde-corps, résine anti-dérapantes). Cependant l'entretien de cet ouvrage restera à la charge de la Commune.

Local fibre : le local est toujours inaccessible en attendant le changement de la porte par Altitude infra.

Grand Prix des Hermones : Monsieur JACQUEMOT fait un retour sur la journée qui s'est bien passée. Il remercie l'ensemble des personnes ayant contribué à l'organisation de la manifestation (commune, paroisse, bénévoles, signaleurs, services administratifs et techniques).

Circulation « Chemin des Jardins » : Monsieur VULLIEZ signale à nouveau les problèmes récurrents de circulation et de stationnement « Chemin des Jardins ».

Monsieur le Maire indique qu'un sens unique de circulation va être mis en place.

Prévention : Comme évoqué lors de la réunion du mois de mars, les CM2 vont avoir l'intervention de la gendarmerie, et du Docteur TONNEL, afin de faire de la prévention sur les dangers de la consommation de produits stupéfiants.

Madame JORDAN demande s'il est possible de parler également du harcèlement. Monsieur DEAGE approuve et va demander à ce que ce thème soit abordé.

Le Lyaud, le 16/05/2023

Le Maire,
Joseph DEAGE.



Le secrétaire de séance,
Hubert DUBOULOZ.